

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 502

présenté par

Mme Avia, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 19 BIS

À la première phrase de l'alinéa 56, substituer à la dernière occurrence du mot :

« par »

le mot :

« sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement revient sur une modification introduite au Sénat qui laisserait supposer que les opérateurs de plateforme en ligne diffusent systématiquement des contenus, alors que ces contenus sont mis en ligne par des tiers, et hébergés par les plateformes.